

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-341 DU 09 JUIN 2005

Chargeant Monsieur Dorothé SOSSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Frédéric DOHOU Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pour compter du Mercredi 08 juin 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU : le Décret n° 2005-052-du 04 février 2005 portant Composition du Gouvernement :

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Mercredi 08 juin 2005 Monsieur Dorothé SOSSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Frédéric DOHOU.

Article 2 : Le présent décret sera publié, au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2005

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

DECRET N° 2005-342 DU 09 JUIN 2005

Chargeant Monsieur Séidou MAMA SIKA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pour Compter du jeudi 09 juin au 18 juin 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

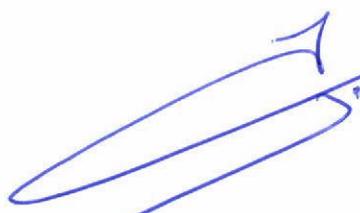
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 09 juin au 18 juin 2005, Monsieur Séidou MAMA SIKA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale, pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 Juin 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CES 2 - HAAC 2 – MDN-MISD 4 – Autres Ministères 20 –
Département 6 – JORB 1.